



CLASSIQUES
GARNIER

LE PESANT (Denis), « Préface », *L'Expression des émotions et des sentiments en français*, p. 7-15

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14594-3.p.0007](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14594-3.p.0007)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRÉFACE

Le titre de cet ouvrage, *L'expression des émotions et des sentiments en français*, fait allusion aux deux catégories entre lesquelles, aux yeux de la plupart des auteurs ayant travaillé sur le sujet¹, se répartissent les lexèmes d'affect² :

- les lexèmes d'*émotion*, que nous appelons aussi « lexèmes d'affect de Catégorie I » et qui, comme les mots *émouvoir* et *émotion* eux-mêmes, dénotent des affects ayant la propriété essentielle de n'être pas orientés vers un objet ; c'est le cas dans cet exemple :

qqc_qq<Cause de l'émotion> (*déçoit, réjouit*) qq<Siège de l'émotion ou Expérierer>

- les lexèmes de *sentiment*, que nous appelons aussi « lexèmes d'affect de Catégorie II » et qui, comme le mot *sentiment* lui-même, dénotent des affects ayant la propriété essentielle d'être orientés vers un *objet* ; c'est le cas dans cet exemple :

qq<Siège du sentiment ou Expérierer> (*admire, bait, méprise*) qqc_qq<Objet du sentiment>

1 Nous faisons allusion notamment à Nelly Flaux et Danièle Van de Velde (Flaux & Van de Velde, 2000, p. 87), qui utilisent les mêmes dénominations que les nôtres, ainsi qu'à Jean-Claude Anscombe, qui fait la distinction entre les *sentiments exogènes* (Cf. nos « lexèmes d'émotion ») et les *sentiments endogènes* (Cf. nos « lexèmes de sentiment ») : « Dans les constructions étudiées par Leeman, 1987, un événement est présenté comme l'origine du sentiment (exogène, donc). Alors que pour les sentiments endogènes, l'origine s'en confond avec le lieu psychologique. Or il semble y avoir une manifestation syntactico-sémantique de cette différence. En se bornant aux verbes de sentiment qui sont transitifs [...], on remarque qu'ils se divisent en deux classes, selon que le lieu psychologique est le sujet syntaxique (*Max méprise les pauvres gens, Marie bait les convenances, Sam dédaigne les honneurs*) [...] ou l'objet syntaxique (*Cet accord satisfait Max, ces événements surprennent Marie, les serpents effraient Lia*) » (Anscombe, 1995, p. 48).

2 Le terme de *lexème* a été préféré à celui de *mot* pour la raison que, dans l'usage courant, le terme de « mot » ne fait guère référence qu'à ce qu'on appelle les *mots simples*. Or dans le lexique des affects, plus de 40 % des entrées sont des locutions, auxquelles convient la dénomination plus générale de *lexème*.

Les noms *émotion* et *sentiment* ont donc été choisis comme dénominations métalinguistiques parce qu'ils appartiennent eux-mêmes, respectivement, à la catégorie des « lexèmes d'émotion » et à celle des « lexèmes de sentiment ». Mais ce ne sont pas pour autant des hyperonymes ; la preuve en est que beaucoup de lexèmes dits d'« émotion » peuvent revêtir la forme de nom composé « sentiment de N », tels *sentiment de trouble*, *sentiment de joie*, *sentiment de déception*.

UN OBJET LEXICOGRAPHIQUE COMPOSITE : À LA FOIS LEXIQUE-GRAMMAIRE ET THÉSAURUS

En tant que *lexique-grammaire*, cet ouvrage, qui se situe dans la tradition des travaux de Maurice Gross et de son équipe, se présente sous deux formes complémentaires : une monographie, le présent livre, et deux tables Microsoft-Excel de 25 colonnes répertoriant en tout plus de 3 000 lexèmes associés aux différentes propriétés linguistiques sur lesquelles repose la classification. La monographie présente et détaille une version de la théorie des *grammaires distributionnelles et transformationnelles* initiée par Zellig S. Harris, l'applique aussi systématiquement que possible au cas particulier du lexique des affects et propose une grammaire de ce dernier. D'une façon redondante, c'est la même grammaire qui s'incarne dans les deux tables Excel, que nous appelons « *Dictionnaire Informatisé des Mots d'Affect* », bien qu'elles n'en soient qu'une esquisse. Les fonctions *recherche* et *tri personnalisé* du tableur permettent à l'utilisateur de se livrer à une exploration approfondie du lexique des affects, notamment au moyen de tris croisés selon plusieurs critères. Cette ressource est installée sur la plate-forme d'outils et de ressources linguistiques ORTOLANG accessible à :

www.ortolang.fr, <https://hdl.handle.net/11403/dima> (consulté le 15/01/2023)

Elle est formatée de façon à être disponible pour des applications au Traitement Automatique de la Langue (TAL).

Contrairement aux lexiques-grammaires de Maurice Gross et de son équipe, notre classification des lexèmes d'affect est organisée en

une hiérarchie de catégories syntactico-sémantiques, à l'exemple de ce qu'ont réalisé Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier dans *Les verbes français* (Dubois & Dubois-Charlier, 1993). À cet égard, elle a les propriétés d'un *thésaurus*³, puisque nous avons divisé la description du lexique des affects en deux Catégories et avons subdivisé ces dernières en près de 70 Classes syntactico-sémantiques, éventuellement réunies en couples antonymiques. Les Classes sont à leur tour subdivisées soit en Sous-classes de lexèmes partageant le même radical, soit en lexèmes individuels ; et le vocabulaire des locutions n'est pas séparé de celui des mots simples.

L'ŒUVRE DE ZELIG HARRIS
ET DE SES SUCCESSEURS POUR L'ÉLABORATION
D'UN MODÈLE DISTRIBUTIONNEL
ET TRANSFORMATIONNEL DU FRANÇAIS

Les noms de Zellig Harris, de Maurice Gross, de Jean Dubois et de Françoise Dubois-Charlier viennent d'être mentionnés, ainsi que la théorie des *grammaires distributionnelles et transformationnelles*. Voici quelques informations sur cette dernière.

Entre 1940 et 1990, Zellig Harris (1909-1992) a élaboré, dans le prolongement des travaux des premiers linguistes distributionnalistes Edward Sapir et Leonard Bloomfield, un modèle de l'anglais intégrant et articulant les aspects phonologiques, morphologiques, syntaxiques, sémantiques et discursifs⁴. Dans le domaine syntactico-sémantique, la notion théorique la plus générale est celle de *prédicat*, empruntée à la logique mathématique. Le prédicat (la constante), qui peut être un verbe, un nom, un adjectif, un adverbe, une préposition ou une conjonction, est un lexème ayant la particularité d'être doté d'une *distribution*, dite aussi *structure argumentale*, consistant en 1, 2, 3 ou 4 *arguments* (les variables),

3 On entend par *thésaurus*, d'après le *Roget's Thesaurus of English words and phrases* de Peter Mark Roget (Roget, [1852] 1982), tout dictionnaire ayant la structure d'un arbre de catégories sémantiques.

4 Cf. notamment Harris (1951, 1964, [1968] 1971, 1976, 1978, 1988, 1990, 1991).

qui correspondent à peu près à ce qu'on appelle couramment le sujet et les compléments essentiels du prédicat. Cette structure abstraite convoque d'autres lexèmes, prédicatifs ou non prédicatifs, ou d'autres structures argumentales, notamment dans le cas de la phrase complexe, pour se réaliser en une infinité de propositions, phrases, syntagmes nominaux ou discours. L'autre notion générale de la théorie est celle de *transformation* : la plupart des structures argumentales sont susceptibles d'avoir des variantes de forme, notamment de permutation et d'effacement, qui préservent l'essentiel du matériel lexical et du sens. Quelques catégories particulières de lexèmes grammaticaux non prédicatifs sont en outre définies, comme les auxiliaires de conjugaison, d'aspect et de modalité, et les verbes supports ; ces derniers permettent à certains adjectifs et noms prédicatifs de se réaliser en phrases, à l'exemple de ce que font les verbes.

Le linguiste français et ingénieur informaticien de formation Maurice Gross (1934-2001) avait été un élève de Zellig Harris à l'Université de Pennsylvanie en 1964-1965 quand il créa à Paris, au début des années 1970, une unité de recherche, le LADL⁵, dont le projet consistait dans l'élaboration d'un modèle du français inspiré à la fois des travaux de Zellig Harris sur l'anglais et du modèle des grammaires de dépendance institué par Lucien Tesnière (1959). L'originalité de l'œuvre de M. Gross est d'ordre méthodologique. Les grammaires de Z. Harris ont certes selon lui le mérite d'être axiomatisées, mais les règles ont le défaut d'être privées de leur *extension lexicale*. Pour illustrer cette notion, prenons l'exemple d'une règle prescrivant qu'un verbe français ait un argument sujet humain, un premier argument complément d'objet direct nominal ou phrastique (c'est-à-dire de forme verbale à l'infinitif ou de forme *que P*), et un deuxième complément nominal humain prépositionnel en *à* ; c'est le cas par exemple du verbe *ordonner* (qqc à qq). On dispose là de la définition syntaxique *en intension* de la classe lexicale à laquelle appartient le verbe *ordonner*. Mais on a besoin, de façon complémentaire, de disposer de la définition *en extension* de cette même règle, laquelle n'est autre que la liste de tous les verbes qui ont les mêmes propriétés qu'*ordonner*. Elle compte plus de 40 lexèmes, *conseiller, commander, demander, dicter, dire, édicter, enjoindre*, etc.⁶, dont la parenté sémantique est évidente.

5 Laboratoire d'Automatique Documentaire et Linguistique (CNRS et Université Paris 7).

6 La liste complète fait partie de la Table 9 de *Méthodes en syntaxe* (M. Gross, 1975).

Ce sont de tels constats qui ont inspiré à Maurice Gross le projet d'élaborer un « lexique-grammaire » du français associant les règles syntaxiques à leur extension lexicale. Mais plus fondamentalement, étant donné que le travail du grammairien ne peut s'effectuer que dans le cadre d'une théorie adéquate de la langue, Maurice Gross soutient que toute théorie scientifique, dans quelque domaine que ce soit, ne peut faire l'économie d'une accumulation aussi complète que possible de faits observables ou avérés. En pleine vogue structuraliste érigeant abusivement la linguistique en « discipline phare » des sciences humaines et alors que parallèlement les grammaires de Noam Chomsky reçoivent de puissants échos dans le monde entier, Maurice Gross écrit :

L'approche très répandue que nous critiquons et que nous nous proposons de remplacer, consiste essentiellement à effectuer des observations isolées dans des régions différentes de la structure linguistique. Ces observations ne sont jamais systématiques, et les « trous » qui les séparent ne sont pas explorés empiriquement. Les constructeurs de modèles laissent à l'induction le soin de combler ces trous. Cette foi dans l'induction ne repose sur aucune base scientifique [...]. Toute construction théorique a toujours été précédée d'un long travail d'accumulation systématique des données et les chercheurs se sont toujours efforcés de combler les trous qui pouvaient se présenter dans leurs données avant d'avancer une règle générale (M. Gross, 1975, p. 9).

Dans la suite de l'extrait, cette thèse est illustrée par l'exemple de ce que Kepler, pour la formulation des lois qui portent son nom, dut à l'accumulation de données astronomiques effectuée avant lui par Tycho Brahé.

Les travaux d'élaboration d'une théorie ne pouvant pas prendre en compte tout d'un coup la totalité des faits observables, les chercheurs du LADL durent se concentrer successivement sur différents fragments de la langue. Ces travaux parcellaires portèrent notamment sur les verbes à construction complétive (M. Gross, 1975), sur les verbes intransitifs (Boons, Guillet & Leclère, 1976), sur les verbes à construction locative (Boons, 1985 et Guillet et Leclère, 1992), sur les nominalisations (Daladier, 1978), sur les noms à verbes support *faire* (Giry-Schneider, 1987), sur les noms à verbes supports *avoir* et *prendre* (Vivès, 1984), sur les constructions de forme « être Prép N » (Danlos, 1980), sur les constructions adjectivales (Picabia, 1978), sur les nominalisations d'adjectifs (Meunier, 1981), sur les constructions converses à verbes

supports *donner et recevoir* (G. Gross, 1989), sur les adverbes (M. Gross, 1986), sur les conjonctions (Piot, 1995), etc. Le linguiste franco-américain Morris Salkoff, auteur d'une grammaire en chaîne du français (Salkoff, 1980) joua également un rôle important au sein du LADL. Pour l'informatisation des données du LADL, Maurice Gross confia à Max Silberztein la tâche d'élaborer la plateforme d'ingénierie linguistique INTEX (Silberztein, 1989). En outre, d'énormes inventaires de locutions furent dressés⁷.

De son côté, le grammairien Jean Dubois (1920-2015) travaillait dans les années 1980, avec plusieurs membres du LADL dont Alain Guillet, sur un fragment étendu du français : la totalité des verbes. Cette activité déboucha en 1993 sur la publication de *Les Verbes Français (LVF)* par Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier, sous la double forme d'un dictionnaire informatisé et d'un ouvrage-papier⁸. Dans LVF, 26 610 entrées verbales sont répertoriées. Chacune d'elles fait l'objet d'une description syntaxique, sémantique et de morphologie dérivationnelle. L'originalité de cette œuvre extraordinaire est sa structure de thésaurus ; c'est ainsi que les quelque 26 000 emplois verbaux recensés se répartissent entre les 14 classes sémantiques suivantes :

Communication, Don-privation, Entrée-sortie, Frapper-toucher, État physique, Localisation, Mouvement, Munir-démunir, Psychologie, Mise dans tel ou tel état, Saisir-posséder, Transformation, Union-réunion, Verbes auxiliaires

Peu de temps après, Gaston Gross (1939-2022), ancien élève de Maurice Gross au LADL, fondait le LLI⁹ à la fin des années 1980 et le dirigeait jusque vers 2005. Sa contribution à la construction d'un modèle distributionnel et transformationnel du français est importante en ceci que, grâce aux notions de *classe d'objets* et de *prédicat approprié* qu'il élaborait et promut en collaboration avec Michel Mathieu-Colas, les noms non prédicatifs, par exemple les noms de métiers, de voies de communication, de moyens de transport, d'outils, d'aliments et

7 Les tables du lexique-grammaire du LADL sont accessibles sur un site de l'Université de Marne-la-Vallée à : <http://infolingua.univ-mlv.fr/> (consulté le 29/08/2022).

8 On trouvera au Chap. 3, Section 4.C, ainsi que dans la Bibliographie, les références des sites qui donnent accès par téléchargement aux dictionnaires informatisés de Jean Dubois & Françoise Dubois-Charlier : *Les Verbes français* (environ 26 000 entrées) et le *Dictionnaire Électronique des mots* (environ 150 000 entrées).

9 Laboratoire de Linguistique Informatique (CNRS & Université Paris 13).

boissons, etc., furent intégrés au modèle, qui jusqu'alors ne prenait en compte que les lexèmes prédicatifs¹⁰. La notion de prédicat approprié se révéla également efficace pour la description de certaines classes de noms prédicatifs. D'autre part, sur le sujet des verbes supports et des locutions, Gaston Gross s'attacha à mettre en évidence l'extension considérable de ces deux vocabulaires, qui ont longtemps été, le premier largement sous-évalué voire occulté par les syntacticiens, le second marginalisé par les lexicographes.

INTENTIONS DE L'AUTEUR

Notre intention principale est de présenter au lecteur un panorama, une *théorie* au sens étymologique aussi bien que technique du terme, du lexique des affects. Ancien élève de Maurice Gross à la fin des années 1980 et collaborateur de Gaston Gross dans les années 1995-2005, nous prétendons par le présent ouvrage nous situer dans le prolongement des travaux du LADL, du LLI et de Jean Dubois & Françoise Dubois-Charlier, dans le cadre général d'un modèle distributionnel et transformationnel du français.

Au point de départ de notre recherche, il y avait non seulement le projet de produire la classification syntactico-sémantique d'un vaste domaine lexical réunissant presque toutes les parties du discours (adjectifs, verbes, noms, adverbess, prépositions et conjonctions) et aussi bien les mots simples que les locutions, mais aussi celui d'approfondir les questions théoriques, et ce dans un objectif d'illustration et en quelque sorte de vulgarisation, de « l'école française de syntaxe distributionnelle et transformationnelle ». Dans ces conditions, pourquoi avoir fait le choix de s'intéresser au lexique des affects plutôt qu'à n'importe quel autre fragment du français ? La raison en est que le lexique des affects nous a paru être le domaine (ou peut-être seulement un des domaines) qui présente la plus grande variété de phénomènes syntaxiques ; nous étions par exemple impressionné par l'abondance des verbes supports de noms d'affect. Très rapidement, les impératifs suivants se sont imposés :

10 Sur les travaux du LLI, Cf. entre autres Le Pesant & Mathieu-Colas (1998).

- les « lexèmes d'émotion » doivent être séparés des « lexèmes de sentiment » du fait de leurs différences importantes de propriétés syntaxiques, d'où les deux grandes catégories, la *Catégorie I* et la *Catégorie II*, qui structurent l'ensemble de la classification ;
- chaque Catégorie doit être subdivisée selon des critères syntaxiques en un certain nombre de Classes, telles les Classes de Catég. I *Décevoir* et *Inquiéter* et les Classes de Catég. II *Colère*, *Amour* et *Confiance* ;
- au sein de chaque Classe, les entrées lexicales ne doivent pas être toutes des lexèmes individuels ; certaines d'entre elles seront des regroupements morphologiques de lexèmes individuels, d'où les différentes *Sous-Classes* qui structurent chaque Classe ; par exemple la Classe *Décevoir* sera composée des 5 Sous-classes suivantes : « décevant, décevoir, déception », « dépit, dépit », « désappointer, désappointement », « insatisfait, insatisfaisant, insatisfaction » et « mécontent, mécontenter, mécontentement » ;
- les classes de lexèmes « euphoriques » doivent être reliées, autant que possible selon des critères syntaxiques, à des classes homologues « dysphoriques », d'où des couples de *Classes antonymes* tels que « Bonheur-Malheur », « Amour-Haine » et « Plaire-Déplaire ».

La structure de la classification sera présentée au début du Chapitre 1. La classification elle-même s'incarne, on l'a dit, tant dans le présent ouvrage que dans les tables du *Dictionnaire Informatisé des Mots d'Affect*. Insistons sur le fait que ce dictionnaire n'est pas de nature terminologique. En d'autres termes, ce n'est pas une ontologie¹¹ : les entités qu'il classifie sont des lexèmes du français, et non pas des termes standardisés, reconnus par la communauté les spécialistes de l'affectivité et dénotant des entités individuelles, à savoir les affects eux-mêmes associés à leurs propriétés biologiques. Ce n'est pas une taxinomie censée refléter la machinerie neuronale des affects, dans ses relations avec les autres parties du corps concernées par l'affectivité. Du reste, la hiérarchie de classes à laquelle nous aboutissons n'a pas la structure typique d'une ontologie, puisqu'elle n'a pas la forme d'une arborescence fondée sur la relation genre-espèces¹². Cette étude sur *l'expression des émotions et des sentiments*

11 Selon John Sowa, *the subject of ontology is the study of the categories of things that exist or may exist in some domain. The product of such a study, called an ontology, is a catalog of the types of things that are assumed to exist in a domain of interest D from the perspective of a person who uses a language L for the purpose of talking about D* (Sowa, 2010).

12 Nous avons en particulier rejeté toute approche d'une taxinomie fondée sur le postulat de l'existence d'un noyau d'émotions dites « primaires » dont dériverait l'ensemble des autres émotions (Cf. l'article de Johnson-Laird & Oatley (1989), qui a beaucoup influencé

en français ne partage avec les ontologies que les propriétés suivantes : le fait d'être dépourvue de définitions et d'être disponible pour le TAL (Traitement Automatique des Langues).

En somme, en privilégiant la description des propriétés morphologiques, syntaxiques et sémantiques des lexèmes d'affect et en utilisant une partie de ces propriétés comme critères principaux de classification, nous cherchons à obtenir une classification qui soit moins dépendante de l'expérience et de l'intuition personnelles, de la fréquentation des arts et de la philosophie ou encore de la vulgarisation scientifique et des neurosciences, que de données purement linguistiques exploitées dans le cadre d'une théorie linguistique déterminée.

les premiers travaux linguistiques portant sur les affects). Du reste, la notion d'émotion primaire en biologie est elle-même sujette à caution, si du moins on en croit un spécialiste du domaine, Joseph LeDoux (et nous attirons spécialement l'attention du lecteur sur la dernière phrase de la citation) : *In spite of being well known and widely applied in research, the basic emotions point of view has been challenged on various grounds [...] For one thing, different theories have different numbers of basic emotions, and even different names for similar emotions. In addition, questions have been raised about the methods used to identify basic emotions [...]. Basic emotions theory has also been challenged on the basis of a lack of coherence of the phenomena that constitute individual emotions, and the diversity of states to which a given emotion label can refer. Others argue that emotions, even so-called basic emotions, are psychological/social constructions, things created by the mind when people interact with the physical or social environment, as opposed to biologically determined states* (Joseph LeDoux, 2012, p. 654).